

Mission Permanente
du Royaume du Maroc

Genève



البعثة الدائمة
للمملكة المغربية
جنيف

56^{EME} SESSION DU COMITE EXECUTIF DU HCR

**DECLARATION DE MONSIEUR AZZEDDINE FARHANE,
CHARGE D'AFFAIRES A.I.
AU TITRE DU POINT 4 a) DE L'ORDRE DU JOUR
RELATIF A LA PROTECTION INTERNATIONALE**

Genève, le 6 octobre 2005

Monsieur le Président,

C'est avec un grand intérêt que ma délégation a écouté la présentation de Mme Erica Feller sur la note de protection internationale dont nous sommes saisi. Une communication qui expose les principaux problèmes en matière de mise en œuvre du mandat du HCR en matière de protection internationale et nous éclaire tant sur la mise en œuvre des objectifs de l'agenda de protection sur le plan international que les moyens d'y parvenir .

Je saisi cette occasion pour rendre hommage à Mme Erika Feller qui a partagé avec nous, depuis la fin du processus de consultations globales sur l'Agenda de protection, ses conclusions et ses recommandations concernant les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Convention de 1951 et du protocole de 1967. lesquelles conclusions et réflexions importantes que Madame Erica Feller a codifié dans son ouvrage « Refugee Protection in International Law, UNHCR's Global Consultations on international Protection ».

Monsieur le Président,

Le bref aperçu sur les faits nouveaux inclus dans la note dont nous sommes saisis (A/AC.96/1008) réconforte ma délégation de voir un grand nombre de réfugiés rentrer dans leur foyer d'origine, grâce à la consolidation des programmes de rapatriement librement consenti et aux efforts inlassables du HCR dans la mise en œuvre des recommandations des consultations mondiales à l'issue de 18 mois d'intenses discussions et consultations entre les gouvernements, les organisations intergouvernementales et non gouvernementales, les experts en matière de réfugiés et le HCR.

1-S'agissant de la partie relative de la Convention de 1951, ma délégation - partage pleinement votre point de vue sur le lien entre le renforcement de la mise en œuvre la Convention de 1951 et la mise en place des systèmes précoces et ininterrompu d'enregistrement, dont la responsabilité incombe aux pays hôte.

A cet égard, ma délégation souhaite féliciter le HCR d'avoir formé plus de 600 fonctionnaires en meilleures pratiques d'enregistrement ,notamment l'utilisation de la nouvelle base de données en matière d'enregistrement(*Project profile*),le système d'enregistrement mondial (ProGres), afin d'identifier les réfugiés, renforcer les interventions en matière de protection et la fourniture de l'assistance, planifier et faciliter le rapatriement librement consenti en tant que solution privilégiée pour les réfugiés.

Cette avancée technique d'enregistrement précoce et ininterrompu mérite d'être saluée car le recensement demeure un outil fondamental pour la protection des réfugiés pour évaluer et quantifier leurs besoins réels en matière d'assistance alimentaire.

2- Concernant la partie afférente à la protection des réfugiés dans le cadre des mouvements de migrations plus larges, ma délégation souhaite faire quelques observations sur cette partie relative à la mise en œuvre de l'Objectif N 2 de l'Agenda pour la protection:

-Nous sommes convaincus que les questions ayant trait aux mouvements des réfugiés ou demandeurs d'asile, quelques soient leur nature, exigent, plus que

jamais, l'établissement d'un partenariat global, responsable et volontariste dans le cadre d'un accord multilatéral ;

- Nous estimons que tout accord multilatéral doit renfermer des dispositions qui établissent un *distinguo* entre les voies et moyens susceptibles de maîtriser le phénomène migratoire en général et la protection des réfugiés en tant que thématique du droit international des réfugiés dans le contexte du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales de tous les groupes vulnérables ;

- Nous partageons l'approche que la perception du phénomène des réfugiés et en particulier celui des migrants ne devrait pas être considérée comme un élément d'insécurité, mais plutôt un vecteur de développement et d'empathie sociale ;

- Nous pensons que l'élaboration d'un projet d'accord multilatéral sur la protection des réfugiés dans le cadre de mouvement de migration plus large dépend, essentiellement de l'identification de solutions pratiques et durables grâce à l'option de la coopération internationale

- Nous encourageons l'approche de coopération et de coordination dans le cadre du groupe de Genève pour la migration en tant que mécanisme informel, en vue de réfléchir sur la question du trafic de la personne humaine, identifier et gérer l'interface complexe entre la gestion de la migration et la protection des réfugiés.

Dans ce contexte et afin de mieux gérer l'interface entre l'asile et la migration, ma délégation estime que le HCR se doit de promouvoir toute solution de nature à atténuer le drame des réfugiés migrants pour autant que cela s'inscrive dans le cadre de son mandat, conformément au préambule de l'objectif N 2 de l'agenda internationale de protection, afin que les personnes qui souhaitent migrer **« aient d'autres options que le recours à la voie de l'asile et que les trafiquants sans scrupules ne puissent bénéficier d'une manipulation frauduleuse des possibilités d'entrée »** .

Monsieur le Président,

Quant à la partie relative à l'intensification des solutions durables, ma délégation a proposé, il y a deux jours, au cours du débat général, la mise en place d'un un fond ad hoc qui sera réservé à la promotion des solutions durables dont la gestion sera exclusivement du ressort du HCR.

Cette proposition paraît, à notre sens, réalisable par la mise en place d'un mécanisme au sein du Comité exécutif qui déterminera les modalités pratiques d'utilisation de ce fonds et qui rendra compte aux membres cette instance de son action car seules les solutions durables sont, à notre sens, les mieux à même à faire face au drame des réfugiés.

Ma délégation a fait cette proposition pour stimuler la réflexion sur l'intensification de la recherche de solutions durables et voir comment notre Comité pourrait aider le HCR pour avancer, sur le plan pratique, dans la promotion des solutions durables parallèlement à une réflexion théorique riche en la matière.

Je vous remercie Monsieur le Président